

# DEPARTEMENT DE LA VIENNE COMMUNE DE LAVOUX LOTISSEMENT « LE BOIS DES CHAUMES 2 »

## PA 8.1 – PROGRAMME DES TRAVAUX

### Architecte :



AIRE ATELIER D'ARCHITECTURE  
Bureaux du lac – téléport 2 -15 Avenue René CASSIN  
86960 Futuroscope Chasseneuil  
Tél: 05 49 61 13 33  
Email : p.lebrun@aire-architecture.com

### Maitre d'ouvrage :



GRUPE HEXAÔM  
SARL LES LOGES TERRAINS  
86280 SAINT BENOIT  
Tel : 05 49 18 61 13  
lesloges.terrains@claimo.fr

## TABLE DES MATIERES

1	ORGANISATION ET COMPOSITION DES AMENAGEMENTS NOUVEAUX.....	2
2	TRAVAUX PREPARATOIRES ET TERRASSEMENTS GENERAUX .....	2
3	VOIRIE.....	3
	3.1 Prescriptions générales, tracé.....	3
	3.2 Caractéristiques géométriques.....	3
	3.3 Structure des voiries .....	3
	3.4 Cheminements .....	3
	3.5 Bordures – Caniveaux .....	4
	3.6 Signalisation routière .....	4
4	ASSAINISSEMENT .....	4
	4.1 Eaux pluviales .....	4
	4.2 Eaux usées .....	5
5	EAU POTABLE – PROTECTION INCENDIE.....	6
6	ELECTRICITE HAUTE TENSION .....	6
7	ELECTRICITE BASSE TENSION .....	6
8	TELECOMMUNICATIONS.....	7
9	ECLAIRAGE PUBLIC.....	8
10	PLANTATIONS .....	8
11	COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	9
12	REALISATION DES TRAVAUX.....	9

Le présent programme a pour objet de définir les prestations à réaliser pour la viabilisation du lotissement « Le Bois des Chaumes 2 » sur la commune de LAVOUX.

Dans le présent document, il est désigné par LOTISSEUR, le maître de l'ouvrage et par ACQUEREUR, les acheteurs des lots.

## 1 ORGANISATION ET COMPOSITION DES AMENAGEMENTS NOUVEAUX

Dans le cadre de cette viabilisation, les travaux ci-après seront réalisés :

- Les terrassements généraux nécessaires à la réalisation des voiries, des noues des accès des lots et stationnements,
- Les travaux de structure de voirie et de revêtements divers
- La réalisation des travaux pour la gestion des eaux pluviales
- La création de noues et mise en place des réseaux d'assainissement Eaux Pluviales
- La mise en place des réseaux d'assainissement Eaux Usées et des tabourets de branchements EU des parcelles
- La réalisation du réseau Adduction en eau potable, vannes et citerneaux de branchements
- La pose d'un poteau Incendie pour assurer la Défense Incendie, le positionnement sera confirmé par Eaux de Vienne.
- La réalisation des réseaux Basse Tension y compris coffrets réseaux et branchements
- La réalisation du génie civil et des infrastructures du réseau Télécommunications
- La réalisation d'un réseau d'éclairage et la pose de candélabre
- L'aménagement des espaces verts.

Toute modification d'implantation altimétrique et/ou planimétrique des boîtes de branchement, coffrets, citerneaux et autres ouvrages techniques sera à la charge financière (coûts de l'éventuelle démarche administrative et des coûts de travaux) exclusive de l'acquéreur.

Dans tous les cas, la nouvelle implantation devra être agréée par le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et les services des concessionnaires.

## 2 TRAVAUX PREPARATOIRES ET TERRASSEMENTS GENERAUX

Avant l'exécution des terrassements proprement dits, il sera réalisé un nettoyage et un débroussaillage du terrain.

Les terrassements généraux comprendront :

- Le décapage de la terre végétale sur l'emprise des chaussées, stationnements, trottoirs, allées piétonnes. La terre végétale sera évacuée en décharge ou remise sur site
- Les travaux en déblais - remblais pour la constitution des fonds de forme des voiries

## 3 VOIRIE

### 3.1 Prescriptions générales, tracé

La desserte de l'extension du lotissement sera assurée par le raccordement sur l'Allée du Bois des Chaumes.

La voirie sera exécutée conformément aux dispositions portées sur le plan des travaux PA 8  
La trame viaire est constituée d'une voie partagée à double sens de 5.00m de largeur en impasse permettant de desservir l'ensemble des lots.

Le lotissement sera en zone partagée limitée à 20km/h.

### 3.2 Caractéristiques géométriques

La voie de desserte a une emprise totale variant de 8 m avec :

- Chaussée, largeur de 5.00 m en enrobé, et 7.50 m pour le retournement des voitures au bout de la voirie.
- Espaces verts de 1.50 m de chaque côté de la chaussée.

La chaussée, le stationnement, les trottoirs comporteront une pente transversale ayant un minimum de pente de 1% et un maximum de 2%.

### 3.3 Structure des voiries

Compte tenu du trafic attendu sur l'aménagement les corps de chaussée pourront être constitués de la manière suivante :

Chaussée et Stationnement longitudinale :

- Géotextile
- Couche de fondation en GNT 0/100 d'une épaisseur de 40 cm.
- Couche de base en GNT 0/31,5 d'une épaisseur de 10 cm.
- Couche de roulement en enrobé d'épaisseur de 5 cm.

### 3.4 Cheminements

Le cheminement du nord au sud de la parcelle sera en stabilisé calcaire renforcé.

Cheminement :

- Couche de fondation en GNT 0/63 d'une épaisseur de 20 cm.
- Couche de base en GNT 0/31,5 d'une épaisseur de 10 cm.
- Finition en grave calcaire renforcé d'une épaisseur de 10 cm.

L'ensemble des aménagements de voirie sera conforme aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

### 3.5 Bordures – Caniveaux

Les bordures seront du type suivant :

- Bordures AC1 en limite de la voirie et des espaces verts en point bas.
- Bordures CR1 arasées en limite de la voirie et espaces verts avec noues

Tous les éléments seront de la classe U.

L'ensemble des caniveaux et bordures seront établis sur fondation en béton dosé à 350 kg de ciment /m<sup>3</sup> et présentant une épaisseur de 0,20 m minimum.

### 3.6 Signalisation routière

La signalisation horizontale et verticale mise en place sera conforme à la réglementation en vigueur.

## 4 ASSAINISSEMENT

Les réseaux d'assainissement feront l'objet d'un plan de récolement, d'un rapport d'inspection télévisée et de test d'étanchéité.

### 4.1 Eaux pluviales

#### 4.1.1 Principe de gestion des eaux pluviales

Il est prévu une gestion des eaux pluviales de l'espace public et une gestion à la parcelle pour chaque lot avec une infiltration des eaux pluviales.

##### 4.1.1.1 Pour les eaux de ruissellement du domaine public :

Les eaux pluviales des voies seront dirigées vers le fil d'eau de la bordure.

Aux deux points bas de la voirie, des grilles avaloirs permettront de récupérer les eaux du domaine public afin d'être envoyés vers le bassin de rétention du lotissement existant, sur la parcelle cadastrée D 582.

Le bassin existant est suffisamment dimensionné pour recevoir les eaux de ce nouveau lotissement et la mairie donne l'autorisation pour que le rejet dans ce bassin.

##### 4.1.1.2 Pour les eaux de ruissellement des lots et parcelles privées

Les eaux pluviales seront gérées sur les parcelles.

L'acquéreur aura l'obligation de prévoir l'infiltration de ses eaux sur sa parcelle avec un puit d'infiltration et/ou une tranchée drainante en fonction des surfaces de son projet d'habitation et son aménagement.

#### 4.1.2 Collecteurs principaux et regards

Pour le réseau Eaux pluviales : Les tuyaux seront en PVC SN8 suivant le diamètre des canalisations.

La pente minimale des collecteurs gravitaires sera de 5 mm/ml.

## 4.2 Eaux usées

L'ensemble des équipements étudiés sera dimensionné en respectant le cahier des prescriptions techniques Eaux de Vienne-Siveer.

Un réseau « Eaux usées » sera réalisé dans l'emprise des nouvelles voies à la charge du lotisseur.

Ce réseau sera raccordé gravitairement au réseau d'eaux usées existant au niveau du chemin rural au sud du projet.

Les branchements individuels de chaque lot seront réalisés par le lotisseur.

Chaque branchement sera pourvu d'un boîtier de raccordement 315 mm avec tampon fonte ductile. Les piquages seront réalisés à l'aide d'une culotte de branchement équipée de joints étanches.

Les regards de branchements « Eaux Usées » seront implantés en limite de domaine privé, coté public.

### 4.2.1 Collecteurs principaux et regards

Les collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux PVC série assainissement de classe SN8 et de diamètre 200 mm.

La pente minimale des collecteurs gravitaires sera de 5 mm/ml.

Des regards de visite seront mis en place sur le réseau à chaque changement de pente ou de direction. Ils seront construits en éléments préfabriqués en béton de diamètre 1000mm.

Ces regards seront obturés par des tampons fonte série chaussée.

### 4.2.2 Branchements parcelles

Les branchements individuels des parcelles permettant le raccordement de chaque lot aux collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux PVC série assainissement de classe SN8 et de diamètre 125mm.

Ces canalisations seront raccordées au collecteur principal par l'intermédiaire de culotte de branchements.

Les regards de branchements seront construits en éléments préfabriqués PVC de diamètre 315 mm et seront obturés par des tampons fonte à fermeture hydraulique.

Ces regards seront implantés en domaine public en limite de propriété.

## 5 EAU POTABLE – PROTECTION INCENDIE

Le réseau d'alimentation en eau potable et défense incendie du lotissement dont le tracé est figuré au plan PA8 annexé, sera exécuté conformément au cahier des prescriptions techniques Eaux de Vienne-Siveer.

Le réseau d'eau potable fera l'objet d'un essai de pression, d'une désinfection suivie d'une analyse bactériologique et d'un plan de récolement.

### Conduites

La desserte intérieure principale du lotissement se fera en canalisation PVC DN 110.

Les conduites seront établies sous chaussées à une profondeur de 1m mesurée de la génératrice supérieure au sol fini et signalées par un grillage avertisseur.

### Branchements parcelles

Chaque parcelle sera alimentée par un branchement individuel comprenant une niche préfabriquée et une canalisation en PEHD 19/25mm tuyau en attente permettant la mise en place d'un compteur lors de la demande d'abonnement faite par l'acquéreur.

Les branchements individuels seront réalisés aux frais de l'aménageur avec les pièces fournies par le SIVEER-Eaux de Vienne.

### Défense incendie

La défense contre l'incendie sera assurée par l'ajout d'un poteau incendie dans le lotissement.  
A confirmer par Eaux de Vienne-Siveer.

### Raccordement au réseau existant

Le réseau intérieur du lotissement sera raccordé en sur la canalisation PVC diam. 100 mm existante Allée du Bois des Chaumes.

Ces raccordements seront réalisés par le gestionnaire Eaux de Vienne à la charge de l'aménageur.

## 6 ELECTRICITE HAUTE TENSION

Sans objet

## 7 ELECTRICITE BASSE TENSION

### Prescriptions générales, tracé

Le réseau de distribution d'énergie électrique Basse tension de l'opération projetée, dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés au plan PA 8 annexé, sera souterrain et réalisé conformément aux prescriptions de SRD.

Les liaisons de branchement entre les coffrets CIBE et les compteurs intérieurs posés dans les pavillons sera à la charge de chaque acquéreur de lot.

## Réseau basse tension souterrain

Le réseau basse tension sera constitué de câbles armés de type HN 33 S 33 de section de 240, 150 et 95 mm<sup>2</sup> Aluminium, raccordés au poste de transformation existant Allée du Bois des Chaumes.

Ces câbles seront posés sur un lit de sable de 0,10m d'épaisseur, et seront recouverts d'une couche de sable de 0,15m d'épaisseur au-dessus de la génératrice supérieure de câble. Les traversées de chaussées seront réalisées au moyen de fourreaux polyéthylène établis à 1,00 m de profondeur minimum. Ces câbles seront signalés par un grillage avertisseur rouge.

Les accessoires de raccordement seront soit des raccordements modulaires basse tension type REMBT sur socle ou grilles de passage en fausse coupure.

## Branchements parcelles

Les branchements particuliers comprendront :

- la liaison réseau-coffret en câble NF C 33 210 ou HM-27/03/139, en aluminium de section 4x35 mm<sup>2</sup>. Ces câbles seront posés en tranchée selon les mêmes dispositions que les câbles de réseau basse tension.
- les traversées de chaussées seront réalisées au moyen de fourreaux polyéthylène de diamètre 63 mm minimum.
- les coffrets de comptage de type CIBE équipé de borne téléreport placés à l'intérieur des lots en limite de propriété seront posés sur socle plastique.

# 8 TELECOMMUNICATIONS

## Prescriptions générales, tracé

Le réseau téléphonique de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés au plan PA8 annexé et sera exécuté en souterrain conformément aux prescriptions des opérateurs Télécommunications.

## Infrastructures télécommunications

Les fourreaux seront en PVC de diamètre 45 mm et seront signalés par un grillage avertisseur vert.

Ces fourreaux seront établis sous trottoir avec une charge minimum de 0,60m, et seront aiguillés. Les fourreaux seront posés sur un lit de sable de 0,10m d'épaisseur et enrobés de sable jusqu'à 0,10m au-dessus de la génératrice supérieure.

## Chambres de tirage et de raccordement

Les chambres de tirage et de raccordement seront en béton préfabriqué et de dimensions intérieures normalisées. Les fourreaux seront scellés à l'entrée et à la sortie de chaque chambre avec du béton maigre.

Les trappes des chambres seront en fonte (250 KN pour les chambres situées sur les trottoirs et 400 KN sur les chaussées).

## Branchements parcelles

Les branchements particuliers comporteront 2 fourreaux diamètre 45 et un regard d'accès 30x30.



## Raccordement au réseau existant

Le réseau souterrain de l'opération sera raccordé sur l'infrastructure existante sur l'Allée du Bois des Chaumes.

## 9 ECLAIRAGE PUBLIC

### Prescriptions générales

Le réseau d'éclairage de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des points lumineux sont figurés au plan PA8 annexé et sera exécuté conformément aux prescriptions de la direction Voirie de Grand Poitiers.

### Réseau basse tension

Le réseau basse tension souterrain alimentant les différents points lumineux sera constitué par des câbles de type U 1000 RO 2 V sous gaine polyéthylène Ø75mm et câblé cuivre 25 mm<sup>2</sup>.

Une mise à la terre de l'installation sera mise en place sur l'ensemble du lotissement, conformément aux normes de sécurité actuellement en vigueur.

Ces câbles seront établis sous accotement ou trottoir ou allées piétonnes selon les mêmes dispositions que les câbles de réseau de distribution en énergie électrique.

### Candélabres

Le matériel d'éclairage sera défini en accord avec le service Voirie de Grand Poitiers et la Commune de LAVOUX.

Les candélabres auront une hauteur permettant l'éclairage du trottoir et de la chaussée et seront équipés de luminaires LED.

Les implantations et hauteurs de feux seront justifiées par des études photométriques et conformes à l'arrêté du 27 décembre 2018.

Les candélabres situés dans les espaces verts seront érigés sur une plate-forme béton de 30 cm x 30 cm afin de faciliter l'intervention du gestionnaire.

### Raccordement au réseau existant

Le réseau d'éclairage de l'opération projetée sera raccordé sur le réseau existant Allée du bois des Chaumes.

## 10 PLANTATIONS

Conformément au plan de composition PA4, les espaces verts seront engazonnés.

Les acquéreurs des lots en limite sud du lotissement devront planter le long du chemin rural, une haie buissonnantes basse et composée d'essences locales, diversifiée et mélangée.

## 11 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

La collecte des ordures ménagères se fera devant chaque parcelle. Chaque acquéreur devra mettre son conteneur sur le trottoir, le jour désigné par la collectivité compétente.

## 12 REALISATION DES TRAVAUX

Tous les travaux énoncés ci-dessus seront réalisés conformément aux prescriptions des différents services techniques et concessionnaires concernés (SRD, Equipement de télécommunications ouvertes au public, gestionnaire Eaux de Vienne SIVEER, service voirie de Grand Poitiers, service Eau-assainissement de Grand Poitiers et services espaces verts).

Les travaux de viabilisation du lotissement se feront en deux phases :

### Phase Viabilisation

- Terrassements généraux nécessaires à la réalisation de la voirie ,
- Réseaux d'Assainissement (EU et EP et branchements EU),
- Réseau Adduction Eau Potable et défense Incendie
- Réseau Basse tension,
- Réseau Télécommunications,
- Réseau Eclairage Public (Fourreaux et massifs de candélabres uniquement),
- Empierrement provisoire de la chaussée.

### Phase Travaux de finitions

- Empierrement complémentaire de la chaussée et des trottoirs,
- Pose des bordures,
- Pose des câbles et candélabres et raccordement sur l'armoire d'éclairage public
- Exécution des revêtements définitifs,
- Réalisation des finitions des noues, des plantations et des engazonnements.